

ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UN SÉJOUR OFFERT PAR UN CAMP DE VACANCES

Vous êtes parent
d'un enfant handicapé,
une personne handicapée
ou un intervenant
du milieu ?

AIDE FINANCIÈRE
POUR SOUTENIR
L'ACCOMPAGNEMENT
EN LOISIR

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Qui peut faire une demande ?

- Un camp de vacances à but non lucratif légalement constitué.

Le camp de vacances admissible intéressé à offrir un service d'accompagnement à une personne handicapée doit présenter une demande de soutien financier au volet « Aide à l'accompagnement des personnes handicapées » du **Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances (PAFACV)**. Le PAFACV est géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les activités admissibles doivent avoir lieu au Québec **entre le 1^{er} juin et le 30 septembre** de l'année en cours.

Le guide et le formulaire du **PAFACV** sont disponibles sur le site Internet du Ministère à l'adresse **www.mels.gouv.qv.ca** sous l'onglet « Loisir et sport ».

L'organisme doit retourner le formulaire rempli au Ministère au plus tard le **23 mars 2012**.

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur le Programme auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique :

418 646-6142
1 866 747-6626

VOICI COMMENT PROCÉDER

1. Identifiez d'abord l'organisme, la municipalité ou le camp de vacances ainsi que les activités auxquelles la personne handicapée souhaite participer.

2. Communiquez avec cet organisme.

Si l'organisme ne connaît pas le Programme :

- Dirigez-le vers le site Internet du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'il puisse se procurer les formulaires de demande d'assistance financière.
- Transmettez-lui les coordonnées de l'URLS ou de l'ARLPH, selon la région, pour obtenir des renseignements complémentaires sur le Programme.

Si l'organisme connaît le Programme :

- Collaborez avec l'organisme choisi pour remplir le formulaire de demande, en lui fournissant les informations relatives aux limitations et aux besoins particuliers de la personne handicapée.



2 0 1 2 - 2 0 1 3

**POUR LES
PERSONNES
HANDICAPÉES**

Favoriser l'accessibilité à des activités de loisir et de sport aux personnes handicapées qui ont besoin d'accompagnement, et ce, par le versement d'une aide financière qui permet aux municipalités, aux organismes de loisir et aux camps de vacances d'engager du personnel d'accompagnement.

Personne handicapée

« Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »
(Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale – L.R.Q., c. E-20-1)

Activités admissibles

Activités de détente, de créativité, de développement personnel, de formation et de recherche ou d'excellence auxquelles on se consacre dans son temps libre, c'est-à-dire les activités culturelles, scientifiques, technologiques, socioéducatives, communautaires, touristiques, physiques, sportives et de plein air.

Sont donc **exclues** les activités de nature professionnelle, scolaire, religieuse, familiale, de gardiennage, d'adaptation et de réadaptation, etc.

ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS OFFERTES PAR UNE MUNICIPALITÉ OU UN ORGANISME DE LOISIR

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Qui peut faire une demande ?

- Une municipalité, un conseil de bande ou un village nordique.
- Un organisme à but non lucratif légalement constitué ayant une mission de loisir reconnue.

La municipalité ou l'organisme admissible intéressé à offrir un service d'accompagnement à une personne handicapée doit présenter une demande de soutien financier dans le cadre du **Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (PACL)**. Le PACL est géré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport (URLS) et les associations régionales de loisir pour les personnes handicapées (ARLPH).

Les activités de loisir admissibles doivent avoir lieu au Québec **entre le 1^{er} juin de l'année en cours et le 31 mai de l'année suivante**.

L'organisme doit retourner le formulaire rempli à l'organisme responsable de sa région au plus tard le **23 mars 2012**.

Le guide et le formulaire du **PACL** sont disponibles sur le site Internet du Ministère à l'adresse **www.mels.gouv.qv.ca** sous l'onglet « Loisir et sport ».

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur le Programme auprès de l'URLS, de l'ARLPH ou du Ministère, selon la région.

Bas-Saint-Laurent

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent
418 723-5036

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées du Saguenay-Lac-Saint-Jean
418 545-4132

Capitale-Nationale

Association régionale de loisir pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale
418 843-8237

Mauricie

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie
819 691-3075

Estrie

Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie
819 864-0864

Montréal

Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'Île de Montréal (AlterGo)
514 933-2739 (ats)

Outaouais

Loisir Sport Outaouais
819 663-2575

Abitibi-Témiscamingue

Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue
819 762-8121

Côte-Nord

Unité régionale de loisir et sport de la Côte-Nord
418 589-5220

Nord-du-Québec

Commission loisir et sport de la Baie-James
418 748 6044
1 888 748-6044

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Unité régionale de loisir et sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
418 388-2121

Chaudière-Appalaches

Association régionale pour le loisir pour personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches
418 833-4495

Laval

Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Laval
450 668-2354

Lanaudière

Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière
450 752-2586
1 888 522-2586

Laurentides

Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides
450 431-3388

Montérégie

Zone Loisir Montérégie
450 771-0707

Centre-du-Québec

Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec
819 758-5464

Géré en collaboration avec :

